

.SEANCE du 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt février, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 16 février 2024

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON,, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT,

Absents excusés avec procuration : Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Muriel RUSTAND a donné procuration à Nelly MEUNIER-CHANUT, Jean-Yves CHARLES à Sébastien GUILLOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN

Absents : Joël DEMULE, Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Carine PLUMIER

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-20

Objet : Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour le réseau de chaleur

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur, l'État a mis en place un dispositif réglementaire permettant sous certaines conditions aux communes de bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) spécifiques.

Ces derniers font l'objet d'une contractualisation avec des « obligés » (fournisseurs d'énergies, ENEDIS, ENGIE, ...) ou des entreprises habilitées par cet objet.

Depuis plusieurs mois, des démarches ont été entreprises et devraient permettre d'aboutir à une convention avec la Commune.

Cette convention reprendra les obligations réglementaires et la valorisation proposée pour les CEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à contractualiser avec le prestataire le mieux disant pour la cession de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre de l'opération réseau de chaleur,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

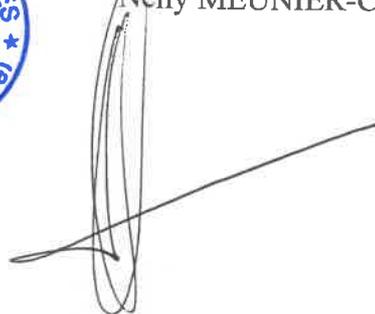
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Carine PLUMIER



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 071-217102029-20240220-DE2024_20-DE

